

NP

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N° 014/2026

Portant : Mise à disposition de deux salles de l'immeuble Sorlot pour l'association « KWA »

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°13/2026 en date du 21 mars 2026, reçue en Préfecture d'Avignon le 23 Mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°47/2026 en date du 28 mars 2026 reçu en Préfecture d'Avignon le 1^{er} avril 2026 portant délégation de fonction et de signature consenties à Madame Mireille GUYOTOT

Considérant la demande de l'association « KWA » d'utiliser deux salles de l'immeuble Sorlot au 10, place de la liberté, pour le stockage de prothèses

DECIDE

Article 1° : de mettre à disposition de l'Association « KWA » deux salles de l'immeuble Sorlot au 10, place de la liberté pour le stockage de prothèses ;

Article 2° : Les locaux sont mis à disposition gratuitement à partir du 15 juin 2026 jusqu'au 14 juillet 2027.

Article 3 : Les modalités d'occupation seront précisées par les conventions ci- annexée.

Article 4 ° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télerecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 5° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (Trésor Public Carpentras), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 8 juin 2026

Date de publication, certifiée
exécutoire le : 22/06/26



Par délégation du Conseil Municipal
Pour Le Maire,
Adjoint par délégation à la vie associative
Mireille GUYOTOT

